

DOSSIER : CLAUDE BENES
NATURE : Procès-verbal d'assemblée générale des associés (PV d'AG)
DATE :
REFERENCE :

2B

Société civile immobilière

Au capital de 1000,00 EUROS

Siège social : Domaine Sainte-Lucie - Route de Béziers à CESSNON-SUR-ORB (34460)

Immatriculée au RCS de BEZIERS : 922430699

Numéro SIRET : 922430699

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE**

Acte N° 117636

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX,
LE VINGT-SEPT JUILLET,
A 10 heures 00 minute.

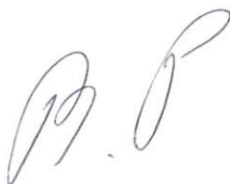
Les associés de la société dénommée 2B, Société civile immobilière au capital de 1 000,00 €, ayant son siège social à CESSNON-SUR-ORB (34460), Domaine Sainte-Lucie - Route de Béziers identifiée au SIREN sous le numéro 922430699 et immatriculée au RCS de BEZIERS, se sont réunis en assemblée générale ordinaire à CESSNON SUR ORB sur convocation verbale faite par le gérant.

L'assemblée générale est présidée par Monsieur Philippe BENES, en sa qualité de gérant de ladite société.

Une feuille de présence, ci-après annexée, a été émarginée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité éventuelle de mandataire.

ASSOCIES

Monsieur Philippe Paul Marie **BÈNES**, demeurant à CESSNON-SUR-ORB (34460), ~~Domaine Sainte-Lucie - Route de Béziers~~, *4 rue Caville*
Est ici présent.



Le président constate que tous les associés sont présents ou représentés ; ainsi, l'assemblée, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le président rappelle que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

MISE A JOUR DES STATUTS SUITE AU DECES DE MADAME

CLAUDE BENES

- Suite au décès de Madame Claude BENES, ses parts dans la société sont transmises à son héritier unique, Monsieur Philippe BENES.

POUVOIRS

- Approbation des pouvoirs donnés à Monsieur Philippe BENES, avec faculté de délégation et de substituer, à l'effet d'effectuer toutes opérations nécessaires à la mise en œuvre desdites résolutions, de signer tous actes sous signature privée ou authentiques et tous documents relatifs aux résolutions adoptées.

DELIBERATIONS

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée les documents suivants :

- les statuts à jour de la société ;
- la feuille de présence ;
- le rapport de la gérance ;
- le texte des résolutions soumises au vote.

Le président indique que, conformément aux dispositions réglementaires, tous les documents nécessaires à l'information des associés ont été tenus au siège social à la disposition des associés qui ont pu en prendre connaissance ou copie.

Le président donne ensuite lecture du rapport de la gérance et déclare la discussion ouverte.

Diverses explications sont échangées entre les membres de l'assemblée et le président répond aux questions qui lui sont posées.

Personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont mises aux voix :

RESOLUTIONS

1) RESOLUTION CONCERNANT MISE A JOUR DES STATUTS

SUITE AU DECES DE MADAME CLAUDE BENES

Défunt

Madame Claude Marie Louise **FOURNIÉ**, en son vivant retraitée, ayant demeuré à BEZIERS (34500), Résidence sénior Domytis - 29 rue du Bel Air,

Née à MONTPELLIER (34000), le 31 mai 1933.

Veuve de Monsieur Paul Louis **BENES**, et non remariée.

Non soumise à un pacs ou partenariat,

De nationalité française.

Décédée à BEZIERS (34500), le 26 avril 2025.



AYANTS DROIT A LA SUCCESSION

Par suite de son décès, la DEFUNTE laisse pour lui succéder :

Son héritier

Monsieur Philippe Paul Marie **BÈNES**, vigneron, demeurant à CESSENON-SUR-ORB (34460), Domaine Sainte Lucie - Route de Beziers,
Né à MAZAMET (81200), le 14 janvier 1972.

Divorcé de Madame Sandrine **VIDAL**, suivant jugement rendu par le Tribunal de grande instance de BEZIERS le 7 février 2017, et non remarié.

Non soumis à un pacs ou partenariat,

De nationalité française.

« Résident » au sens de la réglementation fiscale.

Son fils,

Issu de l'union avec Monsieur Paul BENES, son conjoint prédécédé.

Ainsi que ces faits et qualités sont constatés dans un acte de notoriété.

Suite à son décès, les parts détenues par Madame Claude BENES ont été transmises à son fils, Monsieur Philippe BENES.

Il y a donc lieu de mettre à jour les statuts et de modifier l'article 8, capital social ainsi qu'il suit :

Article 8 - Capital social

Le capital social est fixé à la somme de MILLE EUROS (1.000,00 €)

Il est divisé en 1.000 parts de UN EURO (1,00 €) chacune, numérotées de 1 à 1.000

Les parts composant le capital initial sont souscrites de la manière suivante :

- Monsieur Philippe BÈNES est titulaire de 1000 parts en PLEINE PROPRIETE, numéros 1 à 1000

ci 1000 parts PP

Total égal au nombre de parts composant le capital initial : ci 1.000

Les parts sociales ne peuvent pas être représentées par des titres négociables.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

2) RESOLUTION CONCERNANT LES POUVOIRS

Tous pouvoirs sont donnés à Monsieur Philippe BENES, à l'effet d'effectuer toutes opérations nécessaires à la mise en œuvre desdites résolutions, de signer tous actes sous signature privée ou authentiques et tous documents relatifs aux résolutions adoptées et d'accomplir toutes les formalités légales avec faculté de se substituer et avec faculté de délégation en cas d'empêchement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée à 11 heures 00 minute.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président de séance et tous les associés ou leurs mandataires.

Ce procès-verbal sera retranscrit sans délai sur le registre des délibérations.



2B

Société civile immobilière
Au capital de : 1 000,00 €

Immatriculée au RCS de BEZIERS : 922430699

**Feuille d'émargement à l'Assemblée Générale ordinaire du 27 juillet
2026**

Nom, prénom des associés ou mandataires	Nombre de parts	Nombre de voix	Signature
- BÈNES Philippe	1000	1000	
Total	1000	1000	

Certifiée exacte, il résulte de la présente feuille d'émargement que 1 associés étaient présents ou représentés, porteurs de 1000 parts sociales ayant droit au vote et exprimant un nombre égal de voix.

Le président de séance



Certifié conforme